

L'IFA dévoile son nouveau Rapport

« Le conseil d'administration face aux enjeux de l'économie circulaire »

Paris, le 25 novembre 2021

Le Rapport « Le conseil d'administration face aux enjeux de l'économie circulaire » * publié aujourd'hui à l'occasion de la Journée des Administrateurs (J2A), attire l'attention sur l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation, véritables accélérateurs de transformation, d'innovation et de développement. Il préconise trois postures clés.



Alors que les enjeux du changement climatique sont inscrits à l'agenda des conseils d'administration, **l'économie circulaire** est encore peu abordée dans l'ensemble de ses dimensions.

Les travaux du Club ESG de l'IFA publiés aujourd'hui confirment que l'économie circulaire s'impose désormais à la plupart des entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

Les dernières évolutions réglementaires en France comme les initiatives de la Commission européenne accentuent la pression juridique.

Le cadre défini par les ODD et la diffusion d'informations sur le sujet en particulier les publications de l'INEC (Institut National de l'Economie Circulaire) alimentent les réflexions et les attentes de la société et influencent le comportement des citoyens/clients/partenaires.

La prise en compte de l'économie circulaire pour la notation extra financière, son appropriation par les Comex, l'importance des enjeux de RSE durant la crise sanitaire, sont autant d'éléments qui conduisent les conseils d'administration à se saisir du sujet.

Le Rapport de l'IFA dresse une vision d'ensemble des enjeux de l'économie circulaire pour les membres de conseil d'administration en leur permettant d'appréhender ce nouveau modèle économique ainsi que les perspectives réglementaires. Il est illustré utilement par les initiatives d'acteurs de 4 secteurs d'activité très différents : **industrie textile, numérique, BTP et filière plastique.**

L'ensemble démontre que l'économie circulaire peut constituer un véritable accélérateur de transformation, d'innovation et de développement. En apportant une contribution au bilan

environnemental de l'entreprise par une utilisation plus sobre et plus efficace des ressources naturelles, elle peut être génératrice de performance industrielle et de réduction des coûts. L'économie circulaire incite à **anticiper les nouvelles exigences de la demande, de la société et des consommateurs, et à y apporter des réponses.**

Le Club ESG de l'IFA émet pour les conseils d'administration 3 recommandations :

1-CONNAITRE : pour mieux évaluer les actions de son entreprise

Il s'agit pour les conseils de **disposer d'un état des lieux** permettant d'apprécier le stade de maturité de l'entreprise dans une démarche vers l'économie circulaire, notamment le degré d'analyse et de maîtrise des approvisionnements, de la chaîne de valeur et du cycle de vie du/des produits.

2-ANTICIPER : pour bien identifier les risques et les opportunités

S'assurer que l'économie circulaire est bien intégrée dans la réflexion stratégique et évaluer les impacts de la transition vers ce nouveau modèle pour l'entreprise. Ces impacts sont variables selon les activités en termes d'évolution de modèles d'affaires, de risques et d'opportunités associés. Les freins restent nombreux dans ce domaine en évolution, dont les modèles sont encore à adapter et à maîtriser tant sur le plan technique qu'économique.

3-ORGANISER : pour impulser une prise en compte à tous les niveaux

Le degré de connaissance de l'économie circulaire et de ses impacts sur le futur de l'entreprise reste le plus souvent insuffisant. La vigilance des administrateurs doit les conduire à **se former** et à **échanger avec le management** sur cette thématique. C'est la condition pour s'assurer de sa prise en compte au bon niveau, de la mise en œuvre d'objectifs appropriés et d'un *reporting* périodique au conseil, adapté aux enjeux.

Pour Françoise MALRIEU et Hélène AURIOL POTIER, co-présidentes du Club ESG de l'IFA : « *Alors que les enjeux du changement climatique font désormais partie des préoccupations des conseils d'administration, l'économie circulaire est encore peu abordée dans toutes ses dimensions. Or, elle porte en elle, ainsi que l'illustrent nos travaux, des vecteurs d'innovation et de transformation indispensables à la feuille de route vers la neutralité carbone et au respect de l'environnement. Désormais, pour bon nombre de secteurs d'activité, le passage en modèle d'économie circulaire s'impose. Les conseils d'administration doivent inscrire cette réalité dans leur dialogue avec les dirigeants.* »

* « **Le conseil d'administration face aux enjeux de l'économie circulaire** », Rapport de l'IFA, Novembre 2021

A propos de l'IFA :

Créé en 2003, l'IFA (Institut Français des Administrateurs) est une association indépendante qui accompagne aujourd'hui près de 3 000 administratrices et administrateurs engagés

siégeant dans les conseils de toutes les formes d'organisations. Dans un rôle de conseil, d'information, de partage et de formation, la raison d'être de l'IFA est de promouvoir une gouvernance responsable, créatrice de valeur durable, en veillant au bien commun. L'IFA est présent à travers tout le territoire. www.ifa-asso.com

Contacts presse

Isabelle d'Halluin Communication

idh@isabelledhalluin.com

06 03 00 88 48

06 45 28 67 25

Contact IFA

Marie-Laure Hustache

Directrice communication et partenariats

marie-laure.hustache@ifa-asso.com

06 69 25 04 42